

Image not found or type unknown



Achat de vehicule sans controle technique

Par **lailadiscus**, le **01/07/2008 à 09:16**

Bonjour rnrnj'ai acheté le 10 juin 2008 chez un concessionnaire réputé une occasion garantie 6 mois.rnrnJ'ai decouvert en roulant avec que des bruits suspects se produisaient.rnrnLa semaine derniere le concessionnaire m'a appelé en me demandant de rapporter le vehicule car il ne pouvait pas faire ma carte grise a cause d'un defaut de controle technique (il datait du 3 mars 2008 et le vehicule m'a été vendu le 10 Juin 2008 donc 3 mois et 7 jours)rnrnPuis-je me servir de cette "faute" pour faire annuler la vente? La vente est elle caduque? rnrnCar les bruits demeurent et je n'ai pas envie de m'engager a hauteur de 6 000 euros pour un vehicule qui serait en mauvaise etat mais cela ne sse voyait pas lors de la vente.rnrnMerci de vos conseils